

MM/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 21

votants 29

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

le 05 MARS 2025

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2025

**PRÉSENTS :**

Mmes S. PONCHON, ML ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE

Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL

Mmes I. MILLET, F. MOURET, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, MD. PAGES, C. BARRY, N. AUBERT

Mrs. D. CHAMBON, B. CLARETON, L. CONSOLIN, R. THIERS-SIMON, C. LABARDE

**ABSENTS EXCUSES :**

Mmes et Mrs. A. JARILLO (pouvoir à M. MARTEL), C. PTAK (pouvoir à F. MOURET), L. IMBERT  
(pouvoir à L. CONSOLIN), D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), C. ALLEMANY (pouvoir à E.  
CHAUVET), S. LAMBERT (pouvoir à C. AMIEL), B. REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), S. DIET-  
PENCHINAT (pouvoir à MD. PAGÈS), M. LOMBARDO

ABSENTS : N. BOUABDALLAH, M. TEISSIER, S. COMBE

Secrétaire de Séance : Marie-Laurence ANZALONE

**20250305 – 02/VA01. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
ANNEE 2025**

Lors du vote du Budget Primitif 2025, l'enveloppe budgétaire globale accordée aux associations a été fixée à 541 308 €.

Conformément aux tableaux ci-annexés, il est proposé aujourd'hui d'accorder des subventions aux associations châteaurenardaises, pour un montant global de 507 125 € réparties tel que suit :

- 366 200 € pour les subventions de fonctionnement
- 140 925 € pour les subventions en soutien aux projets associatifs

La répartition des subventions aux associations a été définie en application du « Règlement d'attribution et de versement des subventions municipales » adopté en Conseil Municipal le 02 décembre 2020.

Le delta de 34 183 € sera utilisé par le service de la Vie Associative pour satisfaire d'éventuelles demandes qui seront formulées au cours de l'année.

Vu l'examen de ce dossier en commission Sports/Vie associative/Education-Jeunesse le 18 février 2025,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les montants des subventions attribuées aux associations pour l'année 2025

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 06 mars 2025

LE MAIRE  
Marcel MARTEL

